Paris, le 10/09/2012 - Dans le cadre d'une étude financée par le National Institute of Health, récemment publiée dans les
Annals
of
Internal
Medicine
[1]
, une équipe de chercheurs a mesuré l'efficacité de différents traitements des cervicalgies aigües et subaigües. A moyen comme à long terme, les manipulations chiropratiques se sont révélées plus efficaces que le traitement médicamenteux.

L'étude portait sur 272 participants divisés en trois groupes, l'un recevant des manipulations vertébrales de la part d'un chiropracteur, le second exécutant des exercices effectués à la maison 6 à 8 fois par jour , le troisième
suivant un traitement médicamenteux prescrit par un médecin
(
AINS
, narcotiques ou décontractant musculaire).

Les résultats suivants sont apparus :

- Après 12 semaines, 57 % des participants suivis par un chiropracteur et 48 % de ceux exécutant les exercices rapportaient une diminution de la douleur de l'ordre de 75 %. Ce même taux de diminution de la douleur n'est rapporté que par 33 % des participants recevant un traitement médicamenteux.

- Après un an, 53 % des deux premiers groupes rapportaient toujours 75 % de diminution de la douleur contre 38 % de ceux du troisième.

Pour Philippe Fleuriau, président de l'Association française de chiropratique (AFC), « il est extrêmement gratifiant qu'une étude de cette qualité vienne confirmer les résultats thérapeutiques qui sont quotidiennement rapportés par nos patients
».

Rappelons que les cervicalgies aigües (dont la plus connue est le torticolis) concernent 30 à 50% de français selon l'assurance maladie.

La chiropraxie

La chiropraxie est une profession de santé manuelle. Elle se fonde sur une conception globale du fonctionnement de l'organisme et des relations existant entre la colonne vertébrale, le système nerveux et certains troubles de la santé. Elle a pour objet la détection, la correction et la prévention des dysfonctionnements de l'appareil locomoteur (également appelés troubles mu scullo
-squelettiques) et de leurs conséquences, notamment au niveau de la colonne vertébrale et des membres.

Au niveau international, la chiropraxie est la première profession de médecine alternative et complémentaire (MAC) et la troisième profession de santé de niveau doctoral ap
rès la médecine et l'odontologie
.
Elle est reconnue dans plus de 40 pays. Dans certains, dont une dizaine de pays européens, elle
est une profession « de type médical ».

La chiropraxie en France

La profession est installée en France depuis près d'un siècle et reconnue depuis la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
La chiropraxie est dispensée
par 700 chiropracteurs. Selon le code de la santé publique, l
es chiropracteurs sont les seuls thérapeutes non-médecins habilités à pratiquer des manipulations vertébrales en première intention, c'est à
dire
sans avis médical préalable. Les chiropracteurs ont tous suivi un cursus de six années d'études à temps plein soit
5
500 heures dont 1 4
00 heures de stage cliniques. Cette formation garantit un degré maximal de qualité et de sécurité des soins dispensés.

L'Association française de chiropratique (AFC)

L'AFC est l'unique instance nationale de représentation des chiropracteurs français. Elle assure la promotion de la profession auprès des pouvoirs publics et des institutions de santé. Elle travaille quotidiennement à l'obtention d'une législation et d'une réglementation à la hauteur de la pratique de la chiropraxie dans les autres pays industrialisés. L'AFC œuvre en outre à une meilleure connaissance de la chiropraxie par le grand public et à l'amélioration de son remboursement par les mutuelles afin de favoriser un accès aux soins le plus large possible.